



**AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)
ET L'ASSOCIATION MEDCITES (MEDICITIES)**

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET : « INCLUSION DES JEUNES ET DES FEMMES A
MEDENINE DANS DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET
REGIONAL »**

Il est fait référence au protocole d'accord signé le 10/07/2019 entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et l'association MedCités. En égard à la portée de l'accord, et comme mentionné par les règles et règlements du PNUD, toute modification de l'accord nécessite un avenant par écrit dûment signé par les représentants autorisés des deux parties.

Par conséquent, les Parties conviennent par la présente de modifier l'accord de subvention susmentionné, comme suit :

Article 2.1. « Le présent accord entrera en vigueur le **10 juillet 2019** et expirera le **16 avril 2021**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration. »

Article 3.1. « Le PNUD devra verser des fonds à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans la limite de dix-huit mille sept cent soixante-douze dollars (**18 772 dollars**) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous »

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

- Une première tranche de 46,72%, soit **huit mille six cent soixante-douze dollars** (8 772 dollars) à la signature du présent Accord
- Une deuxième tranche après décaissement de 80% de la première tranche, de 43,28% soit d'un montant de **huit mille cent vingt-trois dollars** (8 123 dollars) après approbation du Comité Directeur du rapport technique et financier relatif à la première somme décaissée.
- Une troisième tranche de 10%, soit d'un montant de **mille huit cent soixante-dix-sept dollars** (1 877 dollars), après remise d'un rapport technique et financier final et après approbation du comité directeur.

ABK

Néanmoins, toutes les autres conditions générales de l'accord, exception faite de la partie amendée dans le présent avenant, restent inchangées et continuent à être pleinement effectives et applicables.

Cet avenant a été signé par les représentants des parties à l'accord, en deux exemplaires originaux à la date indiquée en dessous de leurs noms respectifs.

Pour le PNUD
Par _____
(Signature)

Pour l'association MedCités :
Par _____
(Signature)

Nom : Mme Alissar Chaker
Titre : Représentante Résidente Adjointe

Nom : M. Josep Canals Molina
Titre : Secrétaire Général de l'association

Date : _____

Date : _____

Programme des Nations Unies pour le développement

Tunis, le 29 juillet 2020

Objet : Extension de l'accord de subvention en micro-capital conclu entre le PNUD Tunisie et l'association MedCités pour les activités liées au projet « Inclusion des jeunes et femmes à Médenine dans des processus de gouvernance et de développement local et régional » jusqu'au 30 avril 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre de son projet « Appui à la Décentralisation, à la Gouvernance et au Développement Local », le Programme des Nations Unies pour le Développement en Tunisie (PNUD Tunisie) met en œuvre un projet intitulé « Inclusion des jeunes et des femmes à Médenine dans les processus de gouvernance et de développement local et régional ». Financé par l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD), ce projet a pour objectif de favoriser la participation des jeunes, et plus particulièrement les jeunes marginalisé.e.s et les femmes, dans les processus de gouvernance locale et dans la promotion du développement local.

Identifiée comme partenaire de mise en œuvre par le bailleur de fonds, l'association MedCités a été sollicitée par le PNUD Tunisie pour gérer certaines activités du projet dont (i) une formation en urbanisme avec une perspective genre (ii) des activités de traduction lors du voyage d'étude en Catalogne (iii) le transport interne lors de ce déplacement (iv) la prise en charge des expert.e.s de MedCités lors de la mission d'échange à Médenine (v) et le rapport de capitalisation et d'évaluation du projet. Dans ce sens, un accord de subvention en micro-capital a été conclu le 10 juillet 2019 entre le PNUD Tunisie et MedCités, dont la validité expire le 31 octobre 2020.

Cependant, la crise sanitaire liée au COVID-19 remet en cause cette échéance. Certaines activités ont été repoussées et la durée d'exécution du projet a été étendue pour un délai supplémentaire de six mois. Pour des causes dépassant sa responsabilité, MedCités est susceptible de rencontrer des difficultés pour atteindre les résultats assignés dans les délais prévus, notamment pour prendre en charge les expert.e.s MedCités lors de la mission d'échange à Médenine (i) ainsi que le rapport de capitalisation et d'évaluation du projet (ii).

Monsieur Josep Canals i Molina
Secrétaire Général de MedCités

ABK

(1/2)

Programme des Nations Unies pour le développement



Au regard de ce qui précède, le PNUD Tunisie suggère l'extension de l'accord de subvention jusqu'au **30 avril 2021** afin d'assurer la réalisation des objectifs convenus. Cette extension ne concerne que la validité de l'accord et n'aura aucune incidence financière.

Je vous saurais gré de bien vouloir valider cette décision de la part de MedCités en nous transmettant une lettre par voie postale.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Steve Utterwulghe
Représentant Résident

ABK

Pièce jointe : Copie de l'accord de subvention en micro capital pour les activités liées au projet « Inclusion des jeunes et femmes à Médenine dans des processus de gouvernance et de de gouvernance et de développement local et régional »

(2/2)

Steve Utterwulge
Représentant Résident PNUD
Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Rue du lac Windermere
Les berges du lac 1053, Tunis, Tunisie

Barcelone, le 02 septembre 2020

Objet : Extension de l'accord de subvention en micro-capital conclu entre le PNUD Tunisie et l'association MedCités pour les activités liées au projet « Inclusion des jeunes et femmes à Médenine dans des processus de gouvernance et de développement local et régional » jusqu'au 30 avril 2021

Monsieur le Représentant Résident de PNUD,

Suite à votre communiqué du 29 juillet 2020 concernant le projet intitulé « Inclusion des jeunes et des femmes à Médenine dans les processus de gouvernance et de développement local et régional » mis en œuvre par le PNUD à Médenine, je vous contacte en relation à votre proposition d'extension de l'accord de subvention en micro-capital conclu entre le PNUD Tunisie et l'association MedCités dans le cadre de ce projet.

Nous sommes conscients des effets que la crise sanitaire a provoqué à l'implémentation de certaines activités du projet, ce qui nous oblige à réviser le calendrier initial du projet. Ces retards affectent, comme vous le suggérez, certaines des activités incluses à la subvention entre le PNUD et MedCités, notamment la prise en charge des expert.e.s de MedCités lors de la mission d'échange à Médenine (i) ainsi que le rapport de capitalisation et d'évaluation du projet (ii).

Afin de pouvoir atteindre les objectifs de la subvention et mettre en place les activités prévues, je vous fais parvenir notre validation concernant l'extension de l'accord de subvention jusqu'au **30 avril 2021**, sachant que cette extension ne concerne que la validité de l'accord et n'aura aucune incidence financière.

Je suis sûre que cette extension permettra de concrétiser la coopération et d'atteindre ses objectifs.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Représentant Résident de PNUD, mes salutations distinguées.

Josep Canals Molina
Secrétaire Général MedCités

46661351D JOSEP
CANALS (R:
G66401258)
G66401258)

Firmado digitalmente por
46661351D JOSEP CANALS (R:
G66401258)
Fecha: 2020.09.03 13:32:29
+02'00'

General Secretariat

ACCORD DE SUBVENTION

(Accord de subvention en micro-capital)

Pour les activités liées au projet « Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional »
(Activité 6 du projet « Appui à la décentralisation à la gouvernance locale et au développement local » ADDL)

Association MedCities et/ou MedCités (MEDCITES)

ACCORD DE SUBVENTION ENTRE LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** et le **Réseau des Villes de la méditerranée (MEDCITES)**.

CONSIDERANT que l'**Association MedCities et/ou MedCités (MEDCITES)** (ci-après, « l'**institution bénéficiaire** ») a été sollicité par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour gérer certaines activités du projet conjoint définies dans le descriptif de projet et intitulé « Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional » (ci-après, « le Projet » annexe 1) ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD pour mettre en œuvre les activités du projet susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'engage à :

1) Entreprendre les activités décrites dans le **Plan de travail**, son **Budget** (ci-joint en Annexe 2), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches selon décrit dans le budget ci joint, **fournir des rapports semestriels l'équipe du PNUD** en charge du suivi du projet (ci-après, « le Comité directeur ») ; et fournir des Comptes de Résultats et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section CI].

1.2 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** au cours de la période de suspension.

1.3 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.



II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le **10 juillet** et expirera le **31 octobre 2020**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dans la limite de **dix-huit mille sept cents soixante-douze dollars (18 772 dollars)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous (cf Annexe 1 et 2)

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section CI].

- Une première tranche de 46,72%, soit **huit mille sept cents soixante douze dollars (8 772 dollars)** à la signature du présent Accord
- Une deuxième tranche après décaissement de 80% de la première tranche, de 53,28% soit d'un montant de **dix mille dollars (10 000 dollars)** après approbation du Comité Directeur du rapport technique et financier relatif à la première somme décaissée.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de **L'INSTITUTION BENEFCIAIRE** dont les références sont les suivantes :

**BANQUE : CAIXA D'ESTALVIS | PENSIONS DE BARCELONA AGENCE : CAIXESBBXXX
(Swift Code) RIB {(IBAN) : ES 76 2100 5000 5102 0008 2653**

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

4.1 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

4.2 **L'INSTITUTION BENEFCIAIRE** devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.

4,3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, **L'INSTITUTION BENEFCIAIRE** devra fournir au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de rapportage défini à l'Annexe 3.

4.4 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :



Pour le PNUD :

M. Steve Utterwulghé - Représentant Résident

Rue du lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Centre, Tour A

Les Berges du Lac, 1053

Tunis

Pour l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE :

Josep Canals i Molina- Secrétaire Général

Carrer 62, nüm. 16-18 - Zona Franca - 08040 Barcelona

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre **MEDCITES** et le **PNUD**, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra réaliser toutes les activités décrites dans le Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le PNUD ne devra pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée ; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, comme il est dit au paragraphe.

5.3 Le PNUD n'assume aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du Présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.

5.4 Les droits et les obligations de **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le PNUD ne pourra être tenu responsable de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque **L'INSTITUTION**



177
17

BÉNÉFICIAIRE aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis de trente (30 jours). Dans ce cas, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît que le PNUD et ses représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Si une partie des fonds est restituée au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît que le PNUD n'aura plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, où par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le **PNUD** et **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémorandum d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du PNUD :
Nom : Steve Utterwulghe



Titre : Représentant Résident

Au nom **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** :
Nom : Josep Canals i Molina



Titre : Secrétaire Général

B. BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet : 00114933 (Activité 6)

Titre du Projet : « **Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional** »

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : **Association MedCities et/ou MedCités (MEDCITES)**

Montant total des fonds prévus par l'Accord : 18 772 dollars

Date de l'Accord : 10/07/2019

BUDGET DU PROJET (en dollar) : 167 224 dollars

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : **Association MedCities et/ou MedCités (MEDCITES)**

Objectif général : L'objectif général du projet est de favoriser la participation des jeunes, et plus particulièrement les jeunes et de femmes dans le processus de gouvernance locale et de la promotion du développement local.

Objectif spécifique n°1 : Le premier objectif spécifique du projet est le renforcement de la participation des citoyens et citoyennes notamment les jeunes et les femmes, dans les affaires locales et régionales de la municipalité et du gouvernorat de Médenine notamment dans la planification stratégique, sa mise en œuvre et son suivi

Objectif spécifique n°2 : Le second objectif du projet est de promouvoir la coopération intrarégionale du gouvernorat de Médenine et entre les différents pays de la région de la Méditerranée.

Objectif spécifique n°3 : Le troisième objectif du projet est l'amélioration de l'environnement social et économique à Médenine, le rendant respectueux des droits humains



Annexe 1 : Document de projet soumis à l'ACCD (synthèse)

Titre de l'action : Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional

- **Nom de l'administration/organisme demandeur :** PNUD Tunisie
- **Résumé de l'action :**

Dans le cadre global d'un appui à la décentralisation en Tunisie, le projet a pour objectif de favoriser la participation des jeunes, et plus particulièrement les jeunes dit.es NEET¹ et de femmes dans le processus de gouvernance locale et de la promotion du développement local. Pour ce faire, le projet appuiera la municipalité et le gouvernorat de Médenine à mettre en place un mécanisme de dialogue et concertation avec les jeunes, visant particulièrement les jeunes dit NEET et les femmes à un niveau municipal (intitulé Conseil consultatif de jeunes) conjointement avec le projet « Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local » financé par le Peace Building Funds, et à un niveau régional (appelé Conseil Consultatif Régional), afin d'assurer leur inclusion et leur participation dans des processus de planification locale et régionale (formulation, implémentation et suivi des projets inclus dans la Stratégie de Développement Durable de la Ville -SDV-, et de la formulation du prochain Plan de Développement Local) et ce, notamment dans le cadre des approches promues par la vision sectorielle de la jeunesse du Ministère de la jeunesse et des sports. Ces Conseils de jeunes ont été identifiés comme des projets prioritaires lors de la Stratégie de développement durable (SDV) de la ville à l'horizon 2030, élaborée de manière participative et dont la formulation a été enrichie par les contributions de plus de 1 000 habitant.es de Médenine (incluant 52% des jeunes et 46,6% de femmes). En effet, cette SDV inclut un plan d'action à court, moyen et long terme, identifiant et priorisant les actions à mettre en œuvre pour répondre aux attentes de la population pour atteindre à terme la vision de développement durable. Dans ce sens, les Conseils consultatifs de jeunes mis en place à un niveau régional et municipal, (conjointement avec le Peace Building Funds au niveau municipal) adopteront une méthodologie dite « bottom-up ». En d'autres termes, ce sont les jeunes, les autorités locales, et régionales qui détermineront eux/elles-mêmes leurs besoins, les formations et cycles de renforcements des capacités, qui seront adapté.es en fonction des besoins exprimés. Ils seront aussi enrichis des expériences catalane, algérienne et marocaine – notamment celles apprises via le projet aussi financé par ACCD et mis en place par le PNUD Maroc intitulé « Appui aux instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêts des conseils des régions du Maroc » - lors d'échanges entre les différentes régions des pays (Voyage d'étude, d'ateliers ou autre). Les expériences et les bonnes pratiques de la société civile, en la matière, seront également des sources d'enrichissement conceptuel et/ou pratique (Composante d'appui à la gouvernance locale).

¹L'acronyme NEET réfère à des jeunes qui ne sont ni dans le système d'éducation ni dans l'emploi, ni en formation. L'indicateur NEET se compose de tous les jeunes qui sont au chômage ou inactifs et permet d'analyser l'exclusion des jeunes.

En deuxième lieu, la stratégie de développement durable (SDV) de la ville à l'horizon 2030 a aussi reconnu comme prioritaire un projet d'espace culturel, de détente et de loisir à Médenine, dont la municipalité lui accorde une grande importance. Cet espace vise à améliorer la qualité de vie de la population en offrant un lieu d'expression, d'épanouissement, et de développement humain aux citoyen.nes de Médenine, et plus particulièrement aux jeunes et aux femmes. Le présent projet propose ainsi appuyer la mise en œuvre de cet espace en collaboration avec l'ACCD et Medcities qui mobilisera des acteurs catalans pour fournir des séances de formation (comme par exemple la formulation du projet selon une approche sensible aux questions de genre.). Les éventuelles actions prévues au sein de ce parc incluent un espace pour la réalisation de graffiti appelé « mur de l'Art », d'un théâtre à ciel ouvert, d'un parcours de santé, une aire de pique-nique, ainsi qu'un espace pour des activités génératrices de revenus (via la création de kiosques dédiés au développement économique local) (Composante du développement local).

En troisième lieu, le projet vise également à renforcer les capacités de la municipalité (élu.es et administration) et de la région de Médenine (administration/autorités déconcentrés de l'état) pour accroître leur efficacité, responsabilité et transparence dans la gestion des affaires locales en faisant en sorte que la participation et la représentation des citoyens et citoyennes caractérisent la prise de décisions. (Composante de renforcement de capacités).

Le projet fait partie d'une intervention plus ample d'un programme d'appui à l'objectif de Développement Durable (ODD) 16, à savoir « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Le projet contribuera également à l'ODD 11 « Villes communautés durables » qui vise à faire en sorte que « les villes et les établissements humains soient ouverts à tous et à toutes, qu'ils soient sûrs, résilients et durables ». De même, le projet contribuera à l'ODD 5, qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles afin de mettre fin à toutes les formes de discriminations contre ces dernière dans le monde entier et à éliminer les violences à leur égard ».

A ce titre, les trois composantes du projet intégreront une approche sensible aux droits humains, notamment en matière de genre, en s'assurant de répondre aux besoins différenciés des hommes et des femmes, et à promouvoir la répartition équitable des avantages, des ressources, du statut et des droits. Une attention particulière sera portée à la participation des jeunes femmes au sein du Conseil consultatif de jeunes ; du Conseil Consultatif Régional ; lors des échanges organisés pour les jeunes ; à la définition des activités à mettre en place dans l'espace public ; et aux opportunités de renforcement de capacités. De cette manière, le projet a la vocation de contribuer à l'évolution des normes, des valeurs culturelles, des structures de pouvoir, et des causes profondes des inégalités de genre et de la discrimination.

Enfin, des activités de communication, de capitalisation et de suivi et évaluation sont prévues tout au long du projet, pour assurer que ce projet puisse en inspirer d'autres dans la région de Médenine d'abord, mais également dans d'autres régions du pays. A cet effet, le projet compte sur l'appui de MedCities pour l'organisation des activités d'apprentissage et de partage des résultats du projet, dont notamment (i) un atelier d'échange ouvert à

d'autres communes tunisiennes, aux différentes parties prenantes, aux partenaires, dont la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, (FNVT) et aux différentes villes membres du réseau MedCities en Tunisie ; (ii) l'organisation d'un voyage d'échange/étude en Catalogne qui sera organisé aussi en synergie avec le projet mis en œuvre par PNUD Maroc et financé par ACCD, afin de promouvoir les échanges triangulaires ; et (iii) le développement d'une méthodologie pour capitaliser/évaluer l'expérience en vue d'une ultérieure duplication . Cet effort capitalisation et de partage des bonnes pratiques permettra de contribuer ainsi au processus national de décentralisation. En effet, le projet sera mené au sein de la municipalité de Médenine, qui est aussi le chef- lieu du gouvernorat, et au niveau de la région de Médenine, afin d'assurer les synergies entre le niveau local -pouvoir décentralisé- et le niveau régional -dont conseil est actuellement composé des autorités déconcentrées de l'Etat- et qui sera à terme aussi un niveau de gouvernance décentralisée.

- **Période d'action subventionnée** : Mai 2019 – Octobre 2020
- **Période totale de l'action** : 18 mois
- **Emplacement de l'action** : Médenine, Gouvernorat de Médenine, Tunisie
- **Collectifs protagonistes** :
 - Titulaire de droit : Les jeunes de la région et de la municipalité de Médenine (Au moins 100 jeunes bénéficieront directement du projet)
 - Titulaire de responsabilité : Organisation de la société civile, médias
 - Titulaire d'obligation : Gouvernorat de Médenine et municipalité de Médenine
- **Autres parties (le cas échéant)** : Municipalité de Médenine, Gouvernorat de Médenine
- **Informations de la personne technicienne de référence** : El Kebir Alaoui, Résident représentatif a.i. Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie. PNUD Tunis

<p>du gouvernorat de Médenine notamment dans la planification stratégique, sa mise en œuvre et son suivi</p>	<p>en place d'une manière conjointe avec le Peace Building Funds et selon une méthodologie Bottom-up</p>	<p>1.2 Organisation de réunions du conseil des jeunes au niveau de la municipalité de Médenine</p> <p>1.3 Participation de deux représentants désignés d'une manière participative au sein du "Conseil Consultatif Régional"</p>	<p>de jeunes avec la participation de 50% de femmes Valeur initiale : 0 Valeur Cible : 6</p> <p>Rapport de mission des deux jeunes au sein du Conseil Consultatif Régional</p>	<p>Volonté de collaborer et échanger entre le Conseil de jeunes et le Conseil Consultatif Régional</p>	<p>Volonté et capacité des autorités locales pour mobiliser et impliquer efficacement les jeunes. Stabilité sociale financement disponible</p>		<p>Les capacités des jeunes du gouvernorat de Médenine sont renforcées via la création d'un Conseil Consultatif</p>	<p>1.4 Organisation de réunions au sein du Conseil Consultatif Régional du gouvernorat de Médenine</p>	<p>% de jeunes se déclarant satisfaits de leur participation au sein du Conseil Consultatif Régional</p>	<p>TDR, listes de présence (désagrégé par sexe et par âge), Enquêtes de satisfaction de participation et/ou d'enquête pour mesurer</p>	<p>Volonté de collaborer et échanger entre le Conseil de jeunes et le Conseil Consultatif Régional</p>	
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--

Promouvoir la coopération intrarégionale du gouvernorat de Médénine et entre les différents pays de la région de la Méditerranée	Régional regroupant plusieurs jeunes du gouvernorat de Médénine	1.5 Organisation d'une formation en 3 modules pour l'appui au renforcement des capacités des jeunes membres du conseil Consultatif régional et les représentants de l'administration locale et régionale	% de jeunes/autorités locales et régionales ayant participé à la formation dont l'efficacité de la formation est constatée	l'efficacité de la formation auprès des jeunes et des autorités locales et régionales (désagrégé par sexe et par âge) PV des réunions du Conseil Consultatif Régional, Test ex ante et ex post a la formation	Les jeunes/autorités locales et régionales sont disponibles et intéressés à participer aux ateliers de formation.		
L'échange sur les différentes expériences liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales	2.1 Organisation d'un programme d'échange/voyage d'étude entre les jeunes de la Catalogne, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pour échanger sur les différentes expériences	Nombre d'échanges d'expériences et bonnes pratiques organisées avec d'autres pays Valeur initiale : 0 Valeur cible : 4	Rapport des voyages d'études, de l'atelier d'échange, TDR, Rapport de capitalisation	Les jeunes sont motivés à participer aux voyages et à partager leur expérience. Le personnel des autorités locales et régionales sont motivés à participer à			

Amélioration de l'environnement social et économique à Médenine respectueux des droits humains	Un espace de détente et de loisir est mis en place respectueux des droits humains et sensible au genre	3.1 Création d'un espace public sensible aux questions de genre (éclairage, accès en transport en commun, renforcement de la sécurité...), adapté aux personnes à mobilité réduite (mise en place de voies d'accès aux handicapés) et à l'épanouissement des citoyens (implantation d'arbres et palmiers, aires de jeux pour enfants, parcours de santé, aires de piquenique)	% de citoyens se déclarant satisfaits de l'aménagement du parc (désagrégé par âge et par sexe) % de femmes se déclarant se sentir en sécurité au sein du parc Enquêtes de satisfaction de participation et/ou d'enquête pour mesurer l'efficacité de la formation auprès des jeunes et des autorités locales et régionales sur l'espace	Enquête de satisfaction auprès des usagers de l'espace public (désagrégé par sexe et par âge) Taux de présence des femmes et jeunes au sein de l'espace de détente et de loisir (ce taux sera mesuré pendant une semaine type), Nombre de kiosques dédiés au développement économique local dont l'ouverture est	Financement disponible Inexistence d'empêchements pour la finalisation des travaux Conditions sécuritaires (absence de vandalisme, vol, agression sexuelle...) Facilité d'accès (connectivité...) Bon entretien de l'espace.																																																																																											

			<p>effectivement constatée</p> <p>PV du rapport de formation, Test ante et post formation</p>	<p>sensible en genre (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Nombre de kiosques liés dédiés au développement local</p>	<p>3.2 Organisation d'un atelier formatif sur l'espace public accessible et sensible aux questions de genre assuré par "Medcities" et par "Col·lectiu Punt 6" lors du voyage en Catalogne.</p> <p>3.3 Création de kiosques dédiés au développement économique local situés au sein de l'espace de détente et de loisir</p>



3. Budget de l'action

Le coût total demandé à l'agence Catalane est de 150 000 euros. Néanmoins, il paraît important de souligner que ce projet fait partie d'un programme plus large qui vise à contribuer à la réalisation de l'ODD16 soit «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et toutes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous et toutes à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous» en Tunisie, et plus particulièrement à sa composante d'appui au développement local et à la décentralisation. Le budget total du projet est de plus de 33 millions de dollars, dont plus de 26 millions de dollars ont déjà mobilisés. Le budget de la composante d'appui à la décentralisation et au développement local est de 4 250 000 USD dont 3 187 500 USD sont déjà mobilisés à travers un financement du Pays-Bas. Par ailleurs, le budget de 150 000 euros demandé à l'agence Catalogne ACCD sera complémentaire à celui du projet de l'ODD16 et notamment de sa composante d'appui à la décentralisation et au développement local (ADDL). Le présent projet soumis à l'ACCD prévoit 2 composantes thématiques et 2 composantes transversales :

- Composante de gouvernance locale : Pour la mise en place du Conseil consultatif de jeunes, du Consultatif Régional
- Composante d'appui au développement local : L'amélioration de l'environnement social et économique en finançant la création d'un espace culturel, de détente, et de loisir.
- Composante transversale de renforcement de capacités : formation et échanges entre jeunes, /élus/élues et membres des administrations locales et régionales en Tunisie et avec d'autres pays de la région notamment à travers l'échange entre ville et les 3 voyages d'échanges (Catalogne, Maroc et Tunisie).
- Composante transversale de communication, gestion, capitalisation et suivi et évaluation.

4. Besoins de coopération technique

Informations relatives aux :

- Besoins de l'administration/organisme demandeur liés à l'action en ce qui concerne la coopération technique orientée vers la mobilité des connaissances avec la Generalitat de Catalunya et les administrations locales catalanes, en précisant les thématiques spécifiques à aborder et les collectifs protagonistes avec lesquels collaborer. Domaines proposés :

Dans le cadre de la coopération triangulaire, la Generalitat de Catalunya est sollicitée aussi comme partie prenante pour organiser et participer aux missions d'échange. La contribution sollicitée s'organisera autour du thème de la jeunesse et des mécanismes de participation que la Generalitat de Catalunya met en place afin d'encourager le dialogue et la participation des jeunes dans la gestion et prise de décisions des affaires du territoires

- Échanges d'expériences
- Échanges de méthodologies et instruments
- Sur la création et institutionnalisation des conseils de jeunes ; Instruments/méthodologies pour leur participation aux décisions des conseils d'élus ;
- Habilitations/Formations
- Instruments pour la formation e.g. création d'un pool de formateurs, développement de modules de formation ; formation entre pairs, mise en place d'une plateforme en ligne, mise en contact des jeunes tunisiens avec d'autres jeunes de la région méditerranée, etc
- Formation sur les espaces publics sensibles au genre et aux accessibles par des personnes de diversité fonctionnelle (expertise qui sera mobilisé par MedCites)
- Conseils/accompagnements
- Sur la mise en place de structures consultatives entre les autorités locales/régionales et les jeunes
 - Diagnostic/Évaluations/recherches
- Exemples sur comment évaluer l'efficacité et l'impact des conseils de jeunes sur la gouvernance local et la stabilité

5. Description de l'action

5.1. Importance et pertinence de l'action

Ce projet s'inscrit dans le contexte post révolutionnaire Tunisien. En effet, la Tunisie est le seul pays de la région qui a eu du succès dans la mise en place d'une transition démocratique après les printemps arabes. L'aboutissement du processus constitutionnel consacre l'importance d'impliquer la jeunesse dans la construction de la nation (article 8 de la constitution), la tenue d'élections législatives et présidentielles libres et démocratiques en 2014, et l'approbation d'une nouvelle loi électorale imposant la parité horizontale et verticale entre les sexes dans les listes électorales. Par la suite, la tenue des élections municipales en mai 2018, constituent des avancées dans le respect des droits humains. Cependant, malgré l'émergence d'une démocratie, les jeunes et les femmes font état d'un sentiment de marginalisation tant politiquement, socialement, et culturellement dans la Tunisie post révolution. A ce titre, selon un rapport de la Banque Mondiale, seulement un.e tunisien.ne sur huit vivant en zone rurale pense que le/la maire ou le/la gouverneur.e sont à l'écoute des préoccupations locales². Les femmes sont faiblement représentées dans les postes et les instances décisionnelles au niveau national (Seulement 14% selon les chiffres publiés dans les « Lignes directrices de la région de Médenine pour la localisation des ODDs » publié par

²Banque mondiale. 2014. Tunisie, *Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes*, 136p.

le PNUD en 2015)³. Dans ce contexte difficile, de nombreux jeunes et femmes se sont désengagés sur le plan socio-politico-économique. En outre, le choix de se concentrer sur les jeunes femmes et jeunes hommes dits NEET au sein du projet s'explique par la composition démographique du gouvernorat de Médenine. En effet, près de la moitié de la population du gouvernorat a moins de 30 ans (47%), et sont des femmes (Plus de 245 272 habitant.es sont des femmes sur une population totale de 479 520 habitant.es). Ainsi, les jeunes et les femmes représentent la majorité de la population du gouvernorat selon les chiffres de 2014⁴. Leur pleine participation au sein du processus décisionnel au niveau local et régional apparaît alors comme nécessaire afin d'assurer une bonne gouvernance locale et régionale. De manière plus spécifique, la situation socio-économique de la ville de Médenine justifie l'intervention du projet dans cette zone. En effet, la municipalité de Médenine occupe la treizième place sur vingt-quatre du classement de l'Indice de Développement Régional (IDR) qui a été établi en 2012 par le Ministère du Développement Régional et de la Planification. De plus, le solde migratoire négatif justifie l'importance de promouvoir son développement économique et social.

Les inégalités sexuelles et la violation des droits humains identifiées dans ce contexte local et national pourraient s'expliquer, parmi d'autres raisons, par la vision d'une partie de la population en Tunisie qui considère que la capacité des jeunes et des femmes tunisiennes à s'engager politiquement, socialement, culturellement et économiquement est limitée. Ceci est démontré par le non-respect des principes de parité et d'égalité par les différents partis politiques tunisiens, (à l'exception du parti Al Massar) selon une étude sur la participation de la femme dans la vie politique qui s'est basée, sur les activités de dix partis et huit organisations menée par Ahmed Driss, président du (Cemi)⁵.

De plus, les normes culturelles liées au poids de la famille, la religion et la communauté impactent la perception du rôle que doivent prendre la jeunesse et les femmes dans la société. C'est notamment ce qu'affirme la militante des droits humains Yosra Fraoues, lors d'une conférence organisée à Djerba par l'Association citoyenneté et libertés sur le rôle de la femme dans le paysage politique. Cela peut être vérifié par l'enquête menée par l'association « Voix de la femme à Jemmel » (VFJ), en 2018 dans le quartier de Douar Hicher dans la banlieue de Tunis. L'association conclut que « *l'image traditionnelle des femmes est l'un des obstacles majeurs qui bloque la participation et la mobilisation féminine* ». Si certaines femmes sont motivées à se lancer dans des activités communautaires ou politiques, l'environnement

³PNUD et Gouvernement de la République Tunisienne. (2015), *Les lignes directrices de la région de Médenine pour la localisation des ODD*, 47p, [en ligne] disponible à cette adresse : <http://localizingthesdgs.org/library/333/LIGNES-DIRECTRICES-DE-LA-RGION-DE-MDENINE-POUR-LA-LOCALISATION-DES-ODD.pdf>

⁴ PNUD, (2017) *Stratégie de développement durable de la ville de Médenine 2030*, 147p [en ligne] disponible à cette adresse : <http://www.commune-medenine.gov.tn/images/pdf/Strategie-de-Dveloppement-Durable-de-la-Ville-de-Mdenine.pdf>

⁵ D. Ben Salem (2017, 15 novembre), La parité est-elle inaccessible ? *La presse* [en ligne] disponible à cette adresse : http://www.lapresse.tn/index.php?option=com_nationals&task=article&id=139348

familial, social ou professionnel exercent des pressions pour qu'elles n'aient pas « des responsabilités au-delà des tâches domestiques et de leur obligations professionnelles ».⁶

De plus, les cas récurrents de corruption dans le secteur public minent également l'engagement des jeunes et des femmes. En général, les jeunes Tunisiens (hommes et femmes) ont peu confiance dans les institutions publiques (seulement 8,8% des jeunes ruraux) et dans le système politique selon les chiffres fournis par un rapport⁷ de la Banque Mondiale publié en 2014. Selon, ce même rapport, un jeune Tunisien sur trois vivant dans le milieu rural (33,4%) et un jeune Tunisien sur cinq en milieu urbain appartiennent à la catégorie des NEET⁸. En d'autres termes, ils sont exclus de l'éducation, de l'emploi ou de la formation, freinant donc leur pleine participation au sein de la société.

Pour finir, les difficultés économiques (En 2018, selon les données publiées par l'Institut National de la Statistique, le taux de chômage pour les 15-24 ans est estimé à 30,7% alors que le taux de chômage global est de 14 %, ce qui donne un ratio chômage adulte-jeunes de 3,2 ; 22,9% des femmes tunisiennes sont au chômage, contre 12,5% des hommes⁹, 3,4% des jeunes sont analphabètes et 41% des femmes rurales ne savent ni lire et écrire)¹⁰ et sécuritaires pèsent sur la capacité des jeunes et femmes à devenir des citoyens et citoyennes actifs et actives au sein de leur société et à contribuer à la cohésion sociale au sein du pays. Compte tenu de ces éléments, il apparaît important de concrétiser la décentralisation, la gouvernance locale participative et la réduction des inégalités régionales en accordant une attention particulière à la participation des jeunes et des femmes dans le fonctionnement des communes et des régions en Tunisie.

Ce projet prend part au chantier de la décentralisation engagé par la Tunisie, qui est défini en tant que priorité nationale dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement en Tunisie (UNDAF), du Document-Pays du PNUD (CPD) et du Plan d'action du Programme Pays (CPAP) signé en décembre en 2014. En outre, le projet s'inscrit aussi au niveau du nouveau plan national de développement 2016-2020, notamment dans l'axe 4 sur la concrétisation des ambitions des régions qui vise, entre autres, à développer la décentralisation et jeter les fondements d'une gouvernance locale et régionale. De plus, ce

⁶Association voix de la femme à Jemmel (VJF), Diagnostic de terrain : La participation politique des femmes à Monastir et Sousse, FFEM et IEMed, 2017 [en ligne] disponible à cette adresse : https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwfdocuments/7094_diagnosticparticipationpolitiquetunisiefr.pdf

⁷ Banque mondiale. 2014. Tunisie, *Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes*, 136p.

⁸ L'acronyme NEET réfère à des jeunes qui ne sont ni dans le système d'éducation ni dans l'emploi, ni en formation. L'indicateur NEET se compose de tous les jeunes qui sont au chômage ou inactifs et permet d'analyser l'exclusion des jeunes.

⁹L'institut National de la statistique (2018) Indicateurs de l'emploi et du chômage Quatrième trimestre 2018, [en ligne], disponible à cette adresse : http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note_ENPE_4T2018%20%281%29%20%281%29.pdf

¹⁰L'institut National de la statistique (2016), Flash éducation, bulletin numéro 3, [en ligne] disponible à cette adresse : <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Bulletin%20n%C2%B04-2016-v3.pdf>

projet renforce les efforts du gouvernement pour appuyer la jeunesse reconnue en vertu de l'article 8 comme une « *force effective dans l'édification de la nation* ». Plus particulièrement, le projet intègre et dissémine les approches promues par la vision sectorielle de la jeunesse du Ministère de la jeunesse et des sport, visant, spécifiquement, à appuyer les initiatives citoyennes jeunes et à encourager l'intégration des jeunes aux systèmes de gouvernance et de prises de décision au niveau local, en s'appuyant, notamment et dans la mesure du possible, sur les structures des maisons des jeunes du gouvernorat de Médenine et sur leurs expériences et bonnes pratiques pertinentes. Dans ce sens, le code des collectivités locales « *encourage* » via son article 106 les « *jeunes à créer des projets au niveau local* », l'article 208 du CCL affirme que les comités de « *gestion locaux doivent inclure les jeunes* », et l'article 192 affirme que « *le conseil municipal veille à la représentation des femmes et des jeunes lors des élections de ses organes de gestion* ».

L'action se distingue par sa volonté de consacrer et garantir l'exercice des droits humains et réduire les inégalités sexuelles. En effet, elle vise à offrir des espaces permettant la pleine jouissance des droits humains pour les citoyens et citoyennes du gouvernorat et la municipalité de Médenine. Ils auraient à leur disposition un espace dédié pour pouvoir exercer des activités économiques, sociales, solidaires, et culturelles (via l'espace de détente et de loisir et ces différents équipements comme les kiosques dédiés au développement économique local à titre d'exemple) et institutionnelles (participation des citoyens à la planification de la stratégie de ville, transmission de l'opinion/besoins des citoyens à la municipalité...) via la mise en place d'un Conseil de jeunes au niveau municipal et régional. De plus, l'action vise à transformer les inégalités sexuelles en améliorant la participation des femmes dans l'espace public (la création d'un espace de détente et de loisir sensible aux spécificités de genre et de kiosques) et dans les décisions de la municipalité et de la région (Renforcement de leur participation au sein du Conseil des jeunes et du Conseil Consultatif Régional). En outre, les activités de renforcement de capacités des élus et élues locaux/ales et de l'administration locale et régionale permettra que la promotion des droits humains aille au-delà de ce projet, pour s'intégrer de manière transversale dans la gestion des affaires locales.

Dans ce contexte, le projet souhaite participer à l'amélioration des droits des jeunes et des femmes en améliorant leur participation à leur communauté, à leur municipalité et à leur région. La dimension des droits qui vont être exprimés à travers les approches de :

Disponibilité : Ainsi, le projet vise à créer des établissements permettant la promotion des droits humains. Le parc de détente et de loisirs a pour objectif de mettre en place un espace de récréation, de culture, de cohésion sociale et d'inclusion économique. A cet égard, un terrain de 2 000m² a été mis à disposition par la municipalité. Les kiosques de développement économique local permettront d'améliorer la situation économique de jeunes et des femmes bénéficiaires du projet. La création du Comité consultatif de jeunes, et du Conseil Consultatif Régional qui accordent une attention particulière à la participation des jeunes femmes, permet en outre d'assurer la pleine participation des jeunes hommes et jeunes femmes, particulièrement les plus marginalisés au sein des processus de planification locale et régionale (formulation, implémentation et suivi des projets inclus dans

la Stratégie de Développement Durable de la Ville -SDV-, et de la formulation du prochain Plan de Développement Local).

Accessibilité : Les produits créés par le projet (le Conseil de jeunes, le Conseil Consultatif Régional et l'espace de détente et de loisirs) se distinguent par leur accessibilité et leur caractère non-discriminant. En effet, il est important que les hommes, les femmes, les garçons et les filles aient un accès à l'espace de détente et de loisirs dans des conditions égales. Ceci est garanti par l'attention particulière accordée à la participation des femmes, notamment en garantissant leur sécurité (prise en compte de la spécificité genre de l'espace, en termes d'accessibilité en transport en commun et d'éclairage), et en assurant leur participation au sein des kiosques dédiés au développement économique local. De plus, le Comité consultatif de Jeunes et le Conseil Consultatif Régional ont pour objectif de favoriser la participation des jeunes femmes, notamment en assurant leur présence à au moins 50%. Les voyages d'étude suivent la même logique, garantissant qu'au moins que la moitié des participants soit des femmes.

Qualité : La qualité du projet est assurée par l'expertise technique, par le partage d'expériences et la synergie entre plusieurs projets acteurs/atrices :

- **Avec différents programmes du PNUD** : Afin d'assurer la qualité du projet, plusieurs discussions ont été entamées et sont actuellement en cours avec différents projets du PNUD Tunisie, qui seront accentuées dès le lancement du projet afin d'identifier les actions conjointes possibles.
 - **La collaboration avec le « Peace Building funds » intitulé « Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local »** (projet PBF) permet de joindre les efforts pour la Création du Conseil municipal au niveau de Médenine, de partager des expériences, et donc d'assurer la qualité du projet. La création d'un Conseil municipal au niveau de Médenine se réalisera d'une manière conjointe, selon la méthodologie proposée dans le cadre du projet PBF (Peace Building Fund) et selon une approche axée sur la résilience.
 - **PNUD Maroc** : Le PNUD-Maroc prévoit de mener un projet similaire au sein de trois régions qui sont à définir avec la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) au Maroc. Ce projet intitulé « Appui aux instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêts des jeunes aux sein des Conseils des régions du Maroc » propose d'accompagner les instances consultatives chargée de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêts des jeunes à jouer pleinement le rôle qui leur est attribué par la loi organique relative aux régions ¹¹ dans le but de faire de la participation des jeunes un axe prioritaire

¹¹ La Constitution de 2011 marocaine est venue renforcer les principes de la bonne gouvernance territoriale et de la /démocratie citoyenne participatives. A cet égard, la mise en place d'instances consultatives au niveau des collectivités territoriales (L.O 111.14/ art.117) chargée des centres d'intérêts des jeunes, des aspects économiques du territoire, et enfin de la question de l'équité, l'égalité des chances et approche genre est encouragée

des conseils des régions. Après des échanges avec le PNUD-Maroc, il est prévu d'échanger les expériences et les bonnes pratiques en termes de participation des jeunes dans la gestion des affaires locales entre les projets menés d'une manière parallèle entre PNUD Maroc et PNUD Tunisie, notamment via des voyages d'études entre les jeunes tunisiens, marocains, algériens et catalans. En outre, il est prévu de faire d'une manière commune la capitalisation d'expérience et le rapport final entre le PNUD Maroc et du PNUD Tunisie, notamment via un appui de Medcities.

- **PNUD Algérie** : Le PNUD Algérie, dans le cadre du CapDel, appuie les communes à installer des Conseils Consultatifs Citoyens, des Conseils de Femmes, et des Conseils de Jeunes. Après avoir pris en compte la préoccupation des acteurs locaux à propos des difficultés d'articulation entre les différents mécanismes de démocratie participative, et entre les instances de démocratie représentative (mairies) et les organes déconcentrés de l'Etat, le PNUD Algérie a décidé de mettre en place un seul organe, le Conseil Consultatif Communal, composé de différentes sections s'occupant d'une thématique spécifique, les jeunes, les femmes etc. Ce Conseil de jeunes est donc composé de deux dimensions du Conseil Consultatif Communal. La première est la présence de 8 jeunes dans le Conseil Consultatif Communal (CCC), articulé à l'Assemblée Populaire Communale (Mairie) et aux représentations déconcentrées de l'Etat (Daïra et Wilaya). La seconde est une Commission Thématique spécifique, élargie à tous les jeunes intéressés, pour discuter de propositions concernant les jeunes, permettant de porter la voix des jeunes dans la planification stratégique. Des discussions ont été aussi débutées afin d'échanger les expériences et bonnes pratiques.
- La participation de **Fédération Nationale des villes tunisiennes (FNVT)** permettra de mobiliser son réseau et son expertise lors de l'organisation de l'atelier d'échange entre les différentes villes sur l'apprentissage de la méthodologie de la mise en place du Conseil de jeunes et de la participation des jeunes et des femmes.

Soutenabilité : Le projet étant conçu comme un moyen de renforcer les capacités de la municipalité/gouvernorat de Médenine, et de ses jeunes et femmes, il permet d'être durable dans le temps. En effet, il vise à changer les mentalités, et la vision du rôle que doivent prendre la jeunesse et les femmes dans la société. En favorisant la participation des jeunes hommes et jeunes femmes dans le processus de planification locale, et régionale, via leur participation active dans le Conseil consultatif de jeunes, le Conseil Consultatif Régional, les voyages d'étude, et dans les kiosques dédiés au développement économique local, les jeunes et les femmes deviendront de véritables acteurs et actrice de leur municipalité et région, doté.e.s d'une véritable expertise, qui pourront mobiliser après l'exécution du projet. De plus, un atelier de formation sur la participation des jeunes et des femmes et la méthodologie de mise en place de Conseils de Jeunes sera organisé et ouvert à tous et à toutes les communes

tunisiennes désirantes y participer. Cela permettra aux communes tunisiennes participantes de prendre connaissance des principaux axes du projet, permettant par la suite de le dupliquer.

Les titulaires des droits, notamment les jeunes et les femmes, seraient inclus dans l'ensemble du projet. A ce titre, le Comité consultatif des jeunes et Conseil Consultatif Régional vise à impliquer les jeunes dans la vie de la municipalité et de la région, et de participer aux décisions prises au niveau de la municipalité et de la région. En outre, via la SDV et son approche participative (La prise en compte de l'output de 1 000 habitant.es dans la planification stratégique de la ville), les citoyen.nes participent d'une manière active au développement de la ville, et définissent eux/elles-mêmes ses priorités, dont la création d'un espace public de détente et de loisirs.

Ainsi, le projet permet de renforcer les capacités des titulaires de droits, leurs obligations ou leurs responsabilités au sein de la ville et du gouvernorat de Médenine. Ils deviennent des acteurs et actrices actifs et actives de leur communauté, en définissant un plan d'action, identifiant et priorisant les actions à mettre en œuvre au niveau de la ville. Par la mise en place de structures consultatives entre les autorités locales et la société civile, l'aptitude des jeunes, et des femmes dans leur ensemble à gérer leurs affaires avec succès est renforcée.

5.2 Expliquer et argumenter les objectifs, résultats et activités en suivant la logique de la matrice de planification.

Le gouvernorat de Médenine est classé parmi les gouvernorats les moins développés de la Tunisie. Le sentiment d'exclusion, le manque d'options culturelles et d'épanouissement, le manque de perspectives de développement professionnel et la méfiance envers les autorités publiques ont un impact sur la jeunesse qui semblerait être de plus en plus déconnectée de son territoire¹². Il paraît alors important d'améliorer l'environnement social et économique au sein du gouvernorat, le rendant respectueux des droits humains fondamentaux et renforcer la participation des citoyen.ne.s, afin de diminuer les risques de radicalisation. C'est pourquoi l'action a pour objectif stratégique de renforcer la participation des citoyens et citoyennes, et plus particulièrement les jeunes et les femmes au sein du gouvernorat et municipalité de Médenine. Pour y parvenir, le projet a décidé de soutenir deux priorités identifiées de manière participative dans la Stratégie de la Ville élaborée dans le cadre du projet *Madinatouna*. Ces deux priorités sont l'implémentation d'un espace culturel, de détente et de loisirs et la mise en place d'un Conseil consultatif de jeunes au niveau municipal et régional.

Ainsi, selon la matrice de planification, en avril 2019, les TDR, et la désignation du conseil technique par la municipalité de Médenine seront achevés, afin de lancer les travaux de l'espace public culturel et de détente. Cet espace vise à améliorer la qualité de vie de la population en offrant un lieu d'expression, d'épanouissement, et de développement humain aux citoyens et citoyennes de Médenine, et plus particulièrement aux jeunes et aux femmes.

¹²Michaël Ayari, (2017, novembre) Revue analytique, Les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années 2010, PNUD Tunisie, 61p

Ainsi, l'espace créé sera sensible aux questions de genre notamment en termes d'éclairage, d'accès en transport en commun, ou renforcement de la sécurité par sécurité par exemple. Pour garantir cette approche, une formation sur l'espace public accessible et sensible aux questions de genre sera mobilisée par "Medcities" afin de garantir la participation des femmes au sein de l'espace public. Ce dernier sera aussi adapté aux personnes à mobilité réduite avec la mise en place de voies d'accès aux handicapés, selon le vœu exprimé par la municipalité, et à l'épanouissement des citoyens avec l'implantation d'arbres et palmiers, aires de jeux pour enfants, parcours de santé, aires de pique-nique. L'espace vise aussi à accueillir des activités culturelles notamment avec la mise en place éventuellement d'un « mur de l'Art » et d'un théâtre en plein air. Pour finir, le parc municipal promouvra des activités génératrices de revenus en assurant un accès équitable aux opportunités d'emploi pour les femmes. Pour ce faire, des kiosques dédiés au développement économique local seront créés, employant un nombre partiaire de femmes et d'hommes. Ainsi, le parc municipal situé au sein de la ville de Médenine permettra d'offrir aux habitants de la région de Médenine un espace d'expression et de mixité sociale, et de promotion du développement économique, et donc participer à leur épanouissement personnel. Il faut noter que dans le cadre de la subvention demandé à l'ACCD, ce n'est pas prévu une contribution pour la construction de cette espace. Il sera construit par la municipalité avec ses fonds propres ainsi qu'avec les fonds d'autres partenaires, comme par exemple une contribution du PNUD. Il faut également noter qu'au jour d'aujourd'hui tout le financement nécessaire pour la réalisation de cet espace public n'est pas encore mobilisé, donc les travaux se réaliseront en mode de « phasage » afin d'assurer un avancement de travaux cohérente (au fur et en mesure) avec les ressources disponibles en attendant la mobilisation de ressources additionnels.

En parallèle, des activités culturelles et de promotion d'un projet de Comité Consultatif de jeunes seront menées afin d'identifier et mobiliser des jeunes hommes et jeunes femmes NEET de la municipalité et le gouvernorat de Médenine. Ce Conseil sera mis en place dans un premier temps au niveau municipal d'une manière conjointe avec le projet PBF « Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local ». Il adoptera une approche bottom up, axée sur la résilience, et visera à renforcer la participation des jeunes hommes et jeunes femmes NEET dans les affaires locales de la municipalité de Médenine. Les jeunes hommes et jeunes femmes NEET participant au Conseil municipal se réuniront au moins 8 fois pendant la durée du projet, ceux du Conseil Consultatif régional au moins 3 fois. Au cours de ces réunions, ils formuleront des revendications, des actions, participeront à des réunions/ateliers/événements avec les autorités publiques, et seront sensibilisés aux affaires locales et régionales. Ce Conseil de jeunes possèdera aussi une dimension résolument régionale. En effet, il s'inspirera des expériences liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales d'autres municipalités du gouvernorat de Médenine – dont Ben Guerdane qui a mis en place un Conseil de jeunes – et d'autres pays de la région. Ainsi, il est prévu d'organiser un atelier d'échange sur les expériences des différentes municipalités tunisiennes en partenariat avec la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT). Cet atelier de partage permet de renforcer la coopération intra-municipale entre les différentes municipalités du gouvernorat de Médenine. De plus, via l'organisation de cet atelier, la méthodologie et les bonnes pratiques de la mise en place du Conseil de jeunes seront aussi partagées aux différentes

communes de la Tunisie, afin de promouvoir la duplication de l'expérience. Dans la même optique, des voyages d'études sont prévus dans le projet entre les jeunes, les élus/élues et les membres des administrations régionales et locales de la Catalogne, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pour partager les expériences et les bonnes pratiques liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales, en collaboration avec le PNUD Maroc, PNUD Algérie et la Generalitat de Catalunya. Les expériences des Conseils de jeunes en Catalogne au Maroc et en Algérie, contribueront au design de ce conseil pilote des jeunes à mettre en place à Médenine. De plus, ces voyages créeront des espaces de dialogue et des opportunités de réseautage entre la région de Médenine et les autres régions des pays de la méditerranée. Cela pourra éventuellement constituer une première étape vers un processus de jumelage de la région de Médenine avec d'autres régions, suivant alors le souhait du gouverneur de la région de Médenine.

Après la constitution du Conseil local, un Conseil régional consultatif de jeunes sera mis en place. Ce Conseil regroupera plusieurs jeunes dit NEET de l'ensemble du gouvernorat de Médenine. Il est aussi prévu que des représentants, désignés selon un mode de sélection participatif, du Conseil de jeunes implémenté au niveau de la municipalité de Médenine participeront au Conseil Consultatif régional lorsqu'il sera constitué. Ce dernier permettra alors de favoriser la coopération intrarégionale de Médenine, et d'offrir un lieu où les différents jeunes du gouvernorat partagent leur expérience.

Pour conclure, les actions du projet – le renforcement des capacités des autorités locales et régionales, des jeunes et des femmes afin de leur permettre de participer pleinement aux affaires locales et régionales, et la création d'un espace permettant leur épanouissement social et économique – sont des moyens pour répondre aux attentes de la population exprimées lors de la Stratégie de développement durable de la ville de Médenine à l'horizon 2030, et de parvenir à l'inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes dans des processus de gouvernance de développement local et régional du gouvernorat de Médenine.

5.3 Participation des collectifs protagonistes de l'intervention

Par son approche même, l'action s'adresse aux collectifs ayant des droits menacés ou potentiellement menacés. En effet, l'action se concentre au sein du gouvernorat de Médenine, qui a été historiquement marginalisé. Il occupe l'avant-dernière place en termes de développement, comparé aux autres gouvernorats du littoral. En effet, il est classé 15^{ème} en termes de développement sur le plan national, avec un indicateur de développement estimé à 0,397 en 2015. En parallèle, le Gouvernorat enregistre de forts taux de chômage particulièrement chez les diplômés et diplômées de l'enseignement supérieur. La majorité de ses délégations enregistre de faibles indicateurs de développement et de forts taux de pauvreté. Actuellement, la situation est caractérisée par la faiblesse des infrastructures, la fragilité du tissu productif, des équipements publics limités et par l'importance de l'économie informelle et du commerce parallèle au niveau régional. L'action vise alors à augmenter la visibilité du gouvernorat. En effet, elle permet de créer des espaces de dialogue entre les différentes communes, notamment via l'organisation d'un atelier d'échange d'expériences ouvert à toutes les communes souhaitant y participer. Ce partage d'expériences facilitera

alors la création du Conseil consultatif régional qui sera implémenté au niveau du gouvernorat de Médenine après les élections régionales. A cet égard, les deux représentantes sélectionnées selon un mode participatif du Conseil de jeunes mis en place au niveau de la municipalité participeront au Conseil consultatif régional du gouvernorat de Médenine lorsqu'il sera constitué. Les voyages d'étude des jeunes permettront en outre de favoriser le dialogue entre les différentes régions de la Méditerranée, et éventuellement aboutir à l'enrichissement du réseau de jumelage du gouvernorat de Médenine.

Ce projet met ainsi l'accent sur les jeunes hommes et jeunes femmes dit.es NEET et les femmes, deux catégories ayant leurs droits menacés ou potentiellement menacés. En effet, un rapport de 2017 de Search for Common Ground Report¹³ rapporte que les jeunes sont très peu impliqués dans la vie et dans les activités de la société en général, soit en raison de leur propre volonté ou celle de la société en général. Il révèle aussi que les « jeunes se sentent invisibles, ignorés, et incompris, dépourvus de sentiment d'appartenance et de pouvoir ». Ils subissent alors une violence symbolique, les excluant de leur communauté. Les femmes connaissent les mêmes difficultés : Le taux de chômage chez les femmes, à Médenine, représente 35% contre 10% chez les hommes, selon un rapport présenté par l'Institut national de la statistique (INS). Selon ce même rapport, le taux d'analphabétisme, à Médenine, représente 22% chez les femmes contre 11% chez les hommes, le taux de couverture sociale est de 50% chez les femmes contre 54% chez les hommes. Pour conclure, afin de garantir que l'action s'adresse aux catégories ayant des droits menacés ou potentiellement menacés, elle va se baser sur le travail des associations à Médenine qui ont identifié des jeunes marginalisés au sein de la ville et sur le travail du projet PBF « Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local qui vise à favoriser l'inclusion des jeunes dit NEET au niveau local.

L'action répond aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des collectifs protagonistes qu'ils ont eux-mêmes définis. En effet, elle se base sur une enquête d'opinion effectuée auprès d'environ 1000 habitants de la ville dans le cadre du projet *Madinatouna* du PNUD au sein de laquelle les citoyens ont défini leur vision de Médenine. Ils la représentent en tant qu'une « *ville inclusive et responsable (sur le plan social et environnemental), caractérisée par une harmonie urbaine qui valorise son patrimoine et met en avant une mobilité durable. Appuyée sur une société civile active et impliquée, des acteurs institutionnels engagés et un capital humain qualifié, Médenine réussit à combiner un secteur commercial organisé et une valorisation de ses ressources naturelles au service de son développement et de son rayonnement régional* ». D'une manière plus spécifique, l'action menée répond alors à plusieurs axes prioritaires d'action qui ont été identifiés par les citoyens via la Stratégie de Ville :

¹³ Hilde Deman et Zeineb Saidani (2017, le 30 septembre) Youth Consultations on Peace and Security: Findings from Focus Group Discussions and Interviews Including Hard to Reach Youth in Tunisia. Informing the Progress Study on Youth, Peace and Security and the Implementation of Security Council Resolution 2250, *Search for Common ground*, 39p, [en ligne] disponible à cette adresse : <https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2017/12/UNSCR-2250-Report-Tunisia-SFCG-FINAL.pdf>

- Renforcer l'implication de la société civile dans le processus de la prise de décision, dont l'établissement d'un partenariat durable entre la société civile et la municipalité, et la région et l'intégration de tous les acteurs dans la pratique de la démocratie locale
- Autonomiser économiquement les femmes
- Favoriser la participation citoyenne dans la gestion des affaires locales et régionales et l'adhésion des populations au respect de la réglementation
- Garantir aux jeunes et aux enfants l'opportunité de parfaire un talent et participer aux compétitions nationales, régionales et internationales
- Garantir la bonne gestion de ces espaces
- Promouvoir la transparence et l'approche participative dans l'élaboration des programmes et la prise de décision

La présence des collectifs protagonistes dans l'intégralité du cycle du projet est garantie par l'approche participative de ce dernier. En effet, ce sont les collectifs protagonistes qui formulent le projets pilote mis en place par la commune (Phase de planification). Ils participeront aussi de la mise en œuvre (Exécution). Ils assureront notamment son suivi et son évaluation en répondant à une enquête de satisfaction (suivi et évaluation)

Les barrières à la pleine participation des collectifs qui vivent de multiples discriminations seront prises en compte tout au long du projet. Ainsi, la présence des femmes au sein du Conseil de jeunes et du Conseil Consultatif Régional sera continuellement vérifiée, notamment en mettant en place des listes de participation. De plus la parité lors du voyage entre tunisiens, tunisiennes et catalans, catalanes, marocains et marocaines, et algériens et algériennes sera assuré. En outre, l'espace de détente et de loisirs sera conçu afin d'encourager et assurer la présence des femmes et des jeunes. La participation des femmes au sein de cet espace sera garantie par la prise en compte de la spécificité genre, notamment en mettant un focus sur la sécurité et leur libre mouvement (accessibilité en transport, éclairage public), et en réservant des espaces pour la famille (aire de pique-nique) afin de favoriser une mixité de genre. Les kiosques dédiés au développement économique local emploieront un nombre équitable d'hommes et de femmes.

Plusieurs stratégies de promotion de la participation seront mises en place. Pour les femmes, il y aura l'organisation de rencontres uniquement féminines afin de libérer/encourager la prise de parole, la campagne de communication de l'espace de détente et de loisirs mettra l'accent sur la sensibilité aux problématiques de genre, et la participation des femmes au voyage sera vivement encouragée (imposition d'un quota paritaire, réunion d'information pour les femmes. Pour les jeunes, une campagne de sensibilisation sera menée dans les écoles, les lycées, les universités, et les réseaux. Une collaboration/synergie est aussi envisagé pour la promotion de l'action avec le projet PBF et notamment avec l'UNESCO.

5.4 Résultats vers la transformation

- L'égalité des sexes/de genre et l'autonomisation des femmes.
- La participation des jeunes femmes dans le conseil de jeunes (au moins 40%)
- Créer un espace public répondant aux besoins de genre

- Le renforcement des capacités des titulaires de droits, responsabilités et/ou obligations.
- Augmentation de la participation des jeunes et des femmes dans la planification stratégique de la ville et de la région
 - La défense, la garantie et l'exercice des droits humains.
- La création d'espaces permettant de consacrer des droits sociaux, économiques, culturels, et politiques.

5.5 Redevabilité

Il est mis en place plusieurs mécanismes de suivi et d'évaluation participatifs des collectifs protagonistes :

- Via la mise en place d'un Conseil de jeune intégré dans la prise de décision et la planification stratégique au niveau local et d'un Conseil Consultatif régional dans la prise de décision et la planification stratégique au niveau régional.
- Approche participative pour l'identification des besoins (enquête auprès des citoyen.nes)
- Formation sur la participation des jeunes et des femmes et la méthodologie de mise en place de Conseils de Jeunes, via l'organisation d'un atelier de partage de connaissance ouvert à toutes les communes désirantes y participer
- Echange d'expérience catalane, algérienne et marocaine sur la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales
- Rapport final et de capitalisation du PNUD Tunisie, notamment via un appui de MedCitiés.

Annexe 2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Numéro du projet : **00114933 (Activité 6)**

Titre du projet : Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional

Le support technique de MedCités, représenté par l'Area métropolitaine de Barcelone consiste à contribuer aux résultats suivants :

Résultats attendus [MEDCITES]

Récapituler les résultats attendus [MEDCITES] et notamment les produits qu'il/elle devra produire.

Objectif spécifique n°2 : Promouvoir la coopération intrarégionale du gouvernorat de Médenine et entre les différents pays de la région de la Méditerranée. L'échange sur les différentes expériences liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales est promu à travers la coopération intra régionale et sud-sud

Résultat/produit 2.1 : Organisation d'un programme d'échange/voyage d'étude entre les jeunes de la Catalogne, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pour échanger sur les différentes expériences

- MedCités, en coordination et collaboration avec l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD), participera à la préparation de la mission d'échange entre Médenine et la Catalogne et prendra en charge les activités de traduction et de transport interne pendant ladite mission.
- MedCites contribuera à l'organisation et prendra en charge sa participation à deux autres missions d'échange, une à Medenine et l'autre à déterminer (Maroc, Algérie, Tunisie ou autre)

Résultat/produit 2.2 Organisation d'un Atelier d'échange entre villes en partenariat avec la FNVT (Fédération National des Villes Tunisiennes) pour partager les expériences.

- MedCités élaborera la méthodologie pour l'atelier de partage d'expériences entre villes tunisiennes (en assurant la synergie avec leur projet sur la même thématique financé aussi par l'ACCD) et organisera l'atelier.
- MedCities appuiera l'organisation des activités d'apprentissage et de partage des résultats du projet, dont notamment le développement d'une méthodologie pour capitaliser/évaluer l'expérience en vue d'une ultérieure duplication.
- MedCités réalisera un rapport de capitalisation et d'évaluation

Objectif spécifique n°3 : Amélioration de l'environnement social et économique à Médenine respectueux des droits humains

Résultat/produit 3.1 : Organisation d'un atelier formatif sur l'espace public accessible et sensible aux questions de genre assuré par "Medcities" et par "Col·lectiu Punt 6" lors du voyage en Catalogne.

- MedCités identifiera et prendra en charge les honoraires des experts formateurs/formatrices qui participeront à la mission d'échange à Médenine et proposera l'agenda pour l'activité de formation en urbanisme avec une perspective de genre. La formation comprendra une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique abordera les concepts clés de l'urbanisme avec perspective de genre, de la sécurité urbaine avec perspective de genre, des méthodes pour inclure cette vision dans les pratiques urbaines, des exemples de bonnes pratiques et des projets intégrant cette perspective et une vision intergénérationnelle et intersectionnelle. La partie pratique comprendra des exercices pratiques en groupe pour analyser du réseau quotidien et des variables physiques qui supportent la vie quotidienne. L'objectif des exercices pratiques sera d'élaborer une feuille de route sur comment aménager des espaces publics sensibles au genre et aux usages intergénérationnels en Tunisie.

Travail devant être accompli par MedCités

Décrire les activités devant être menées par [le ministère/l'institution gouvernementale/l'OIG].

1. Prise en charge certaines activités pour le bon déroulement de la participation de la délégation tunisienne au programme d'échange en Catalogne, à savoir les activités de traduction et de transport interne
2. Organisation et participation de la Formation en urbanisme avec perspective de genre, mobilisation de l'expertise catalan (expert) pour la mise en œuvre de la formation
3. Contribution à l'organisation et participation à deux missions d'échange en Tunisie, l'une d'entre elles serait l'organisation, méthodologie et coordination de l'atelier de partage d'expériences entre villes tunisiennes (logistique prise en charge par le PNUD)
4. Élaboration d'un rapport de capitalisation et d'évaluation incluant l'étude technique sur l'élaboration d'un rapport de capitalisation

Description des contributions :

Le 22, 23 et 24 juillet 2019 MedCités, accompagnée des expert.e.s identifié.e.s et pris.e.s en charge participeront à une mission d'échange à Médenine et animeront trois jours de formation. Le but de cette dernière est de renforcer les capacités des représentant.e.s (élu.e.s et administration) municipaux/ales et régionaux/ales ainsi qu'aux acteurs et actrices de la société civile sur la planification et mise en place des projets d'urbanisme intégrant la notion de genre et des droits humains. Le premier jour et demi de la formation sera ouvert au personnel technique de plusieurs municipalités et comprendra des exercices pratiques en groupe pour analyser du réseau quotidien et des variables physiques qui supportent la vie

quotidienne. L'objectif des exercices pratiques sera d'élaborer une feuille de route sur comment l'aménagement des espaces publics sensibles au genre et aux usages intergénérationnels en Tunisie. Le second jour et demi de formation sera un atelier restreint pour la municipalité de Médenine ouvert à tout le personnel technique de Médenine. Cet atelier visera à analyser et appliquer la perspective de genre au projet urbain spécifique de la ville de Médenine. Une marche explorative avec perspective de genre à Médenine, appliquant des indicateurs d'évaluation urbaine avec perspective de genre sera mise en œuvre ainsi que l'élaboration d'une cartographie avec des informations collectées via la marche exploratoire.

Lors du voyage d'étude de la délégation tunisienne en Catalogne, MedCités en coordination avec l'Agence Catalane de coopération (ACCD), participera à la préparation de la mission d'échange entre Médenine et la Catalogne. En outre, MedCités prendra en charge les activités de traduction et de transport interne pendant la mission. Cette dernière a pour objectif de favoriser le partage des expériences et les bonnes pratiques liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales en Catalogne entre les jeunes entre les élus/élues et les membres des administrations régionales et locales de la Catalogne et la Tunisie. Des synergies seront recherchées avec le projet sur la participation de jeunes que MedCités met en place en Tunisie avec financement de l'ACCD, pour que la mission soit partagée, sujet à disponibilité des participants, afin qu'elle facilite les échanges entre les municipalités et jeunes tunisiens. Dans le même objectif, MedCités contribuera à l'organisation et prendra en charge sa participation au sein deux autres missions d'échange, l'une à Médenine (échange entre villes tunisiennes).

De plus, MedCités élaborera la méthodologie pour l'atelier de partage d'expériences entre villes tunisiennes et d'autres éventuels partenaires nationaux (en assurant la synergie avec leur projet sur la même thématique financé aussi par l'ACCD). Pendant la mission d'échange entre villes à Médenine, MedCités prendra en charge les experts de MedCités tandis que le PNUD prendra en charge les coûts logistiques.

MedCités réalisera la méthodologie de capitalisation et produira un rapport de capitalisation et d'évaluation de la mise en place des conseils de jeunes à Médenine dans le cadre du présent projet. L'une de finalités du rapport de capitalisation serait que ce projet puisse inspirer d'autres dans la région de Médenine et du pays.

Budget

Produit	Description détaillée	Calendrier provisionnel	Quantité	Coût unitaire USD	Coût total (apport) dollars
Forfait d'expertise du personnel MedCités en Espagne	Organisation de la mission, organisation et méthodologie pour l'atelier de partage d'expériences entre villes tunisiennes, assistant.e financier.e)	Novembre 2019	1	4500	4500
Honoraire expert formateur provenant de la Catalogne	Formation en urbanisme avec perspective de genre.	22-23-24 juillet 2019	1	3060	3060
Prise en charge de la délégation tunisienne au programme d'échange en Catalogne	Traduction en Catalogne	Novembre 2019	2	800	1600
	Transport Intern en Catalogne		4	430	1720
Prise en charge des experts Medcités à la mission d'échange à Médenine, Maroc ou Algerie	Billet d'avion Barcelone_Tunis/Tunis_Barcelone	Octobre 2020	3	450	1350
	Billet d'avion Djerba _Tunis/ Tunis_Djerba		3	150	450
	Per Diem Tunis		3	124	372
	Per Diem Medenine		9	80	720
Rapport de capitalisation et d'évaluation	Etude technique sur l'élaboration d'un rapport de capitalisation/évaluation et finalisation du rapport	Fin septembre 2019	1	5000	5000
					18 772

Subvention en micro capital pour les activités liées au projet « Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional » (Activité 6 du projet « Appui à la décentralisation à la gouvernance locale et au développement local » ADDL)

Association MedCités

Effets, résultats et indicateurs	Activités	2020/2021			Partenaire de réalisation	Partenaire Institutionnel	Source de financement de la subvention	Description du budget (en dollars)		Montant total	
		Q4	Q1	Q2							
Les jeunes, et plus particulièrement les jeunes femmes, participent activement dans les processus de gouvernance locale et de la promotion du développement local à Médenine et sont renforcés dans leurs capacités Indicateur 2019 : 1 conseil de jeunes Indicateur 2020: 2 Conseil de jeunes	1. Rapport de capitalisation et d'évaluation	X	X	X	MedCités	Gouvernorat et Municipalité de Médenine	PNUD à travers un fond ACCD	Etude technique sur l'élaboration d'un rapport de capitalisation	5 711	11 137	
	2.Prise en charge des experts Medcités à la mission d'échange à Médenine			X					Billet d'avion Barcelone_Tunis/Tunis_Barcelone		900
									Billet d'avion Djerba _Tunis/ Tunis_Djerba		300
	3. Assitance technique Medcitiés								Per Diem Tunis		248
									Per Diem Medenine		394
			X	X				X	Forfait d'expertise du personnel MedCités en Espagne (Organisation de la mission, organisation et méthodologie pour l'atelier de partage d'expériences entre villes tunisiennes, assitant.e financier.e)		3 583

Certificate Of Completion

Envelope Id: 421A58BB54EC4FA3868363CC49A43D6B	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: Avenant_extention_cost_MedCités_Pour_signature.pdf, PlanTravail_MedCites_2020_...	
Source Envelope:	
Document Pages: 37	Signatures: 1
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Salome Jacquet
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	One United Nations Plaza
	New York, NY 10017
	salome.jacquet@undp.org
	IP Address: 41.226.13.118

Record Tracking

Status: Original	Holder: Salome Jacquet	Location: DocuSign
10/15/2020 2:28:06 AM	salome.jacquet@undp.org	

Signer Events

Signature	Timestamp
<p>Alia Ben-Abdallah alia.ben-abdallah@undp.org UNDP Headquarters Security Level: Email, Account Authentication (None)</p> <p>Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign</p>	<p>Completed</p> <p>Using IP Address: 41.225.58.24</p> <p>Sent: 10/15/2020 2:50:13 AM Viewed: 10/15/2020 12:13:04 PM Signed: 10/15/2020 12:13:09 PM</p>

<p>Alissar Chaker alissar.chaker@undp.org Deputy Resident Representative UNDP Security Level: Email, Account Authentication (None)</p> <p>Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign</p>	 <p>Signature Adoption: Uploaded Signature Image Using IP Address: 41.226.13.118</p> <p>Sent: 10/15/2020 12:13:11 PM Viewed: 10/16/2020 1:52:05 AM Signed: 10/16/2020 1:53:05 AM</p>
--	--

In Person Signer Events

Signature	Timestamp
-----------	-----------

Editor Delivery Events

Status	Timestamp
--------	-----------

Agent Delivery Events

Status	Timestamp
--------	-----------

Intermediary Delivery Events

Status	Timestamp
--------	-----------

Certified Delivery Events

Status	Timestamp
--------	-----------

Carbon Copy Events

Status	Timestamp
--------	-----------

Witness Events

Signature	Timestamp
-----------	-----------

Notary Events

Signature	Timestamp
-----------	-----------

Envelope Summary Events

Status	Timestamps
Envelope Sent	10/15/2020 12:13:11 PM
Certified Delivered	10/16/2020 1:52:05 AM
Signing Complete	10/16/2020 1:53:05 AM
Completed	10/16/2020 1:53:05 AM

Payment Events

Status

Timestamps